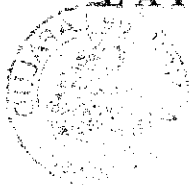




LAPALUD



**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-047
du 22/02/2024**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
36 Cours des Platanes
pour occupation du domaine public par échafaudage
pour réfection toiture
entre le 26/02/2024 et le 27/03/2024**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le 21 février 2024 par Monsieur VOARINO François pour l'occupation du domaine public par la mise en place d'un échafaudage dans le cadre de la réfection de la toiture de l'immeuble cadastré E 01 situé 36 Cours des Platanes à LAPALUD.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés au niveau du 36 Cours des Platanes **entre le 26/02/2024 et le 27/03/2024 (si intempéries)** de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi hors jours fériés.

L'installation de l'échafaudage sur le domaine public est autorisée pour la durée des travaux.

Un périmètre de sécurité sera installé.

Il appartient au pétitionnaire de matérialiser le cheminement piétonnier conformément aux réglementations en vigueur.

**Les éléments du domaine public ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.
Pas de stockage de matériaux sur le domaine public.**

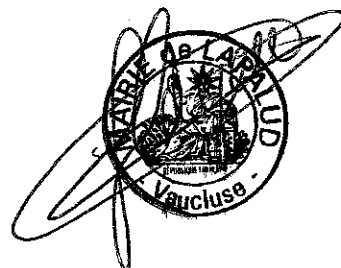
Attention circulation importante.

Obligation de maintenir le passage des bus et secours éventuels.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par Monsieur VOARINO François qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE





Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



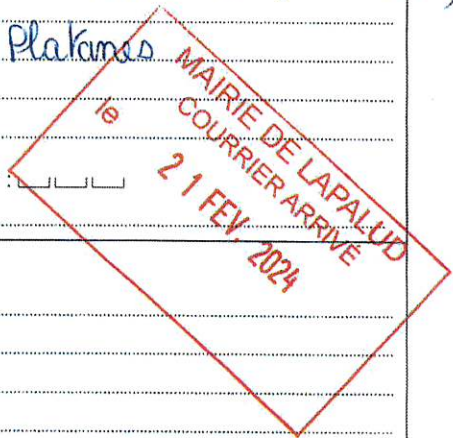
N° 14023*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : VOARINO Prénom : François et Valérie (Inclusion)
 Dénomination : _____ Représenté par : _____
 Adresse Numéro : 16 Extension : _____ Nom de la voie : cours des Platanes
 Code postal 84840 Localité : LAPALUD Pays : _____
 Téléphone 06 13 10 50 27 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][][]
 Courriel : valpojeu84@orange.fr



Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal [][][][][] Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone [][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° 36
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : 36 Extension : _____ Nom de la voie : cours des Platanes
 Code postal 84840 Localité : LAPALUD
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : [][][][][][][][][][]
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	[][][] mètres	[][][] mètres	[][][] mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Réfection toiture
 Date prévue de début d'application 26 02 2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 20

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant